



SAUVEGARDE ESSOR 10



Projet d'Établissement 2021-2026

CEIP

34 rue Jules Ferry
Domaine de l'Essor
10433 Rosières Cedex

☎ : 03.25.45.16.33

📄 : 03.25.45.16.42

✉ : cep@se10.fr

Directeur : Pascal VILLE

Directeur remplaçant : Abdellatif HARBI

Table des matières

I.	Préambule au niveau associatif	4
II.	L'histoire	5
A.	L'histoire	5
B.	Le projet de l'organisme gestionnaire.....	5
1.	<i>Les valeurs</i>	5
2.	<i>Les orientations de l'organisme gestionnaire</i>	6
III.	Les missions	6
A.	Les missions de l'établissement	6
B.	Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service.....	6
C.	Les schémas régionaux et départementaux.....	7
D.	Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations	7
IV.	Le public et son entourage	7
A.	Description du public accueilli.....	7
1.	<i>Les caractéristiques des jeunes accueillis</i>	7
2.	<i>Les besoins des jeunes accueillis</i>	8
B.	Les évolutions des publics	11
C.	Les relations avec l'entourage	11
V.	La nature de l'offre de service et son organisation	13
A.	La nature de l'offre de service	13
B.	L'organisation interne de l'offre de service	16
1.	<i>Les modalités d'admission et de sortie</i>	16
2.	<i>Les volets d'accompagnement</i>	17
C.	Les modalités d'organisation interne à la structure	24
D.	L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture sur les ressources locales	26
VI.	Les principes d'intervention	27
A.	Les sources des principes d'intervention.....	27
B.	La gestion des paradoxes.....	28
C.	Des modalités de régulation	28

VII.	Les professionnels et compétences mobilisés	29
A.	Les compétences et les qualifications	29
B.	Les fonctions et délégations	29
C.	La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité.....	29
D.	Le soutien aux professionnels	31
VIII.	Les objectifs d'évolution, de progression et de développement.....	31
A.	Plan d'actions.....	31
B.	Fiches action	32

I. Préambule au niveau associatif

En 2019, l'Association a entamé une évolution de sa gouvernance et de sa stratégie de développement. Elle a décidé de mieux se structurer en interne en retravaillant notamment son organisation et son fonctionnement. Le fruit de ce travail a été l'élaboration du projet associatif avec la définition de ses valeurs, de ses missions et des objectifs stratégiques. Bien que le projet associatif n'ait aucune obligation législative d'existence, il est un pilier important et incontournable de la vie et de la raison d'être de celle-ci. Sans vision, l'Association est en danger. À travers ses valeurs et missions, elle a su se définir et déterminer son essence. De plus, étant une association gestionnaire, elle donne des objectifs stratégiques à l'ensemble de ses établissements et services. Ces valeurs et objectifs stratégiques doivent se retrouver ensuite dans les projets d'établissement, soit dans le fonctionnement actuel, soit dans les objectifs à atteindre dans les projets.

En 2020, plusieurs établissements devaient revoir leur projet d'établissement. L'Association a décidé d'apporter de la cohérence et de l'harmonisation dans ce travail en choisissant de revoir tous les projets en même temps sur la base d'une démarche commune. La démarche a débuté logiquement par la réalisation des évaluations internes. Avant de se projeter, il est en effet indispensable de disposer d'une photographie de l'existant afin de pouvoir imaginer l'avenir. Les établissements et services de l'AASEAA-SE10 ont donc effectué leur évaluation interne sur la base d'un logiciel qui reprend toutes les recommandations des bonnes pratiques. Ce logiciel a été développé par le CREAL. Il s'agit d'ARSENE. Ce logiciel est composé de toutes les dimensions et tous les critères permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement et le fonctionnement global. Les établissements disposent désormais d'un plan d'amélioration continue de la qualité qui est scandé sur plusieurs années. Il sera révisé tous les ans à l'occasion des travaux sur les budgets prévisionnels et les comptes administratifs.

Même si le principe des évaluations internes/externes va évoluer dans les mois à venir en introduisant notamment la notion de mesure d'impact, cette démarche aura permis de mettre en route une dynamique globale de démarche qualité et de révision de tous nos outils d'accompagnement conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La seconde étape logique a donc été la révision des projets d'établissement dans le prolongement et sur la base des évaluations internes. Au-delà de décrire les prestations rendues au service de l'accompagnement, ces projets sont un élément important de l'avenir des établissements et services car ils tracent la voie pour les 5 années à venir. Il n'est pas un document immuable car il doit pouvoir vivre et évoluer durant ces prochaines années. Cette vie émanera de la révision annuelle des plans d'action issus de l'évaluation interne. La révision permettra de réajuster régulièrement les objectifs du projet d'établissement et de se questionner sans attendre 5 ans, soit la durée de vie du projet pour ajuster les dispositifs d'accompagnement et de réfléchir aux évolutions nécessaires.

Les raisons d'être principales du projet d'établissement sont de décrire ce que l'on fait et d'écrire ce que l'on projette de faire dans nos objectifs. Il retranscrit le sens des actions menées et la cohérence qui gouverne le bon fonctionnement.

C'est donc dans cette cohérence globale qu'ont été travaillés les projets d'établissement de l'AASEAA-SE10.

II. L'histoire

A. L'histoire

L'AASEAA-SE10, est une Association privée (loi de 1901) à but non lucratif. Elle est créée en 1943 par Monsieur VASSART Procureur de la République à Troyes, pour répondre à un besoin en matière d'action sociale, d'accompagnement éducatif et de protection de l'enfance en fonction de l'évolution des textes législatifs et réglementaires énoncés par l'État. Elle met en place des centres d'accueil pour mineurs vagabonds (circulaire du 29 septembre 1942). D'abord sur le domaine de Nazareth à Pont-Sainte-Marie, l'association s'est installée sur le Domaine l'Essor à Rosières-près-Troyes en 1959 sous le nom de Centre Éducatif et Professionnel (CEP).

Au fil du temps, les établissements et services de l'AASEAA-SE10 ont su diversifier leurs actions, toujours en réponse aux politiques sociales. Ainsi, ils ont su s'inscrire pleinement dans l'environnement élargi, de la Protection de l'Enfance et de l'Assistance Éducative, maillé par le service public et le secteur associatif habilité. Des établissements avec internat, aux services de milieu ouvert, en passant par la prévention spécialisée et l'insertion professionnelle, l'AASEAA-SE10 intervient auprès d'un large public. Elle a pour but, selon ses statuts, « la prise en charge de populations rencontrant des difficultés comportementales et d'adaptation sociale ». La finalité de son action est, dans un esprit de « bienveillance », de permettre aux personnes confiées d'accéder à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle, au logement, à la santé et au soin.

En 2006, à la demande du Conseil Général, l'établissement est devenu le Centre Éducatif d'Insertion Professionnelle (CEIP), passant d'une logique d'établissement qui favorisait la formation professionnelle en interne à celle d'une Maison d'Enfants à Caractère Sociale « MECS » qui s'appuie sur les dispositifs de droit commun.

Le CEIP propose un dispositif d'accompagnement global établi en fonction du projet personnalisé au travers d'actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, et de formations professionnelles.

En 2020, le CEIP devient une MECS accueillant des enfants de 12 à 21 ans (si Contrat Jeune Majeur) et un centre d'Insertion professionnelle composé d'un pôle transversal (évaluation, remise à niveau, accompagnement scolaire et émergence de projets) et d'un pôle qualifiant des métiers du bâtiment, de la cuisine et des espaces verts (titres professionnels et CAP-niveau 3).

B. Le projet de l'organisme gestionnaire

- ✓ Représenter l'Association (interne et externe)
- ✓ Gérer l'administration, vérifier le bon fonctionnement des établissements et services, et s'assurer de suivi du plan d'amélioration de la qualité
- ✓ Soutenir les bénéficiaires (les jeunes, les familles, les personnes en insertion, etc.)
- ✓ Soutenir et accompagner le développement, l'évolution des établissements et services

1. Les valeurs

- ✓ L'humanisme :
 - Le respect, la dignité et l'intégrité des personnes
 - La bienveillance et bientraitance (l'écoute et l'empathie)
 - L'inclusion sociale (lutte contre l'exclusion)
- ✓ L'engagement :
 - Citoyen et militant
 - Innovant et créatif
- ✓ La solidarité :
 - Justice
 - Partage

2. Les orientations de l'organisme gestionnaire

- ✓ Mettre le jeune au **centre du dispositif** (loi 2002-2, mars 2007 et mars 2016)
- ✓ Répondre aux **besoins universels et fondamentaux** de l'enfant, du bénéficiaire
- ✓ De passer de la promotion à **l'obligation de bientraitance**
- ✓ Rendre efficiente la **participation des personnes** accompagnées et développer la citoyenneté
- ✓ **Promouvoir l'Association et les Établissements** sur leur environnement et leurs partenaires
- ✓ Promouvoir **la santé**
- ✓ Promouvoir la **démarche qualité**, la prospective et l'innovation
- ✓ Inscrire les établissements et services dans une démarche globale de **développement durable** (économique, social et environnemental)

III. Les missions

A. Les missions de l'établissement

Le **CEIP** du Domaine de l'ESSOR accueille et accompagne des jeunes de 12 à 21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance. L'établissement a pour missions :

- La protection ;
- L'éducation ;
- L'insertion scolaire et professionnelle ;
- La promotion de la santé.

Le CEIP s'inscrit dans une démarche de bientraitance et de prise en compte constante des besoins du jeune accueilli.

B. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service

Le CEIP exerce ses missions dans le cadre des textes législatifs et réglementaires qui régit le **secteur de la Protection de l'enfance** et notamment :

- Les **articles 375** et suivants du Code civil, notamment la section 2 (assistance éducative) du chapitre 1er du titre IX de son livre 1er ;
- Les **articles 377 et 380 du code civil** relatifs à l'exercice de l'autorité parentale ;

- L'**Ordonnance n° 58-1301 du 23 décembre 1958** relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger ;
- Le **Décret n°75-96 du 18 février 1975** fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur de jeunes majeurs ;
- La **Loi n° 2007-293 du 05 mars 2007** réformant la Protection de l'Enfance ;
- La **Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016** relative à la Protection de l'Enfant et ses décrets d'application.

Ainsi que dans la réglementation relative aux **établissements sociaux et médico-sociaux** :

- L'**article L112-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles**, « *la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits* ».
- La **Loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale.

De plus, le CEIP s'inscrit dans la réglementation relative à la **formation et l'insertion professionnelle** :

- **Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014** relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- **Arrêté du 22 décembre 2015** relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ;
- **Décret n° 2020-978 du 5 août 2020** relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans.

Le CEIP s'engage au respect de la charte des droits et des libertés des personnes accueillies (arrêté du 9 octobre 2003), et à garantir une prise en charge de qualité par les 12 engagements du schéma départemental conjoint de la Protection de l'Enfance.

C. Les schémas régionaux et départementaux

L'établissement était inscrit dans le schéma départemental de Protection de l'Enfance de l'Aube et reste à ce jour dans l'attente de la programmation des groupes de travail. Lors de l'assemblée générale de l'AASEAA-SE10 en septembre 2020, le Conseil Départemental a évoqué la mise en œuvre de travaux éventuels sur la protection de l'enfance.

D. Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

L'établissement est habilité à recevoir **72 places en hébergement**, garçons et filles âgés de 12 à 21 ans, confiés au titre de la protection de l'enfance par ordonnance de placement et contrats jeunes majeurs.

IV. Le public et son entourage

A. Description du public accueilli

1. Les caractéristiques des jeunes accueillis

Les jeunes accueillis au CEIP sont à 70% originaires du département de l'Aube et 30% des départements et régions limitrophes. L'entrée au CEIP est issu très majoritairement d'un placement judiciaire en comparaison des placements administratifs.

L'objectif du placement est lié soit à une orientation professionnelle déjà identifiée en amont du placement, soit à un travail d'élaboration de projet en accueil de jour. En moyenne, les jeunes accueillis au CEIP sont scolarisés dans un parcours stabilisé pour 20 à 25 % des publics. Pour une grande majorité, les jeunes ne sont pas inscrits dans un projet clairement identifié à l'entrée au CEIP.

Globalement le public présente des difficultés psychosociales et caractéristiques associées (violences au domicile, (pré)délinquance, consommation de substances psychoactives, prostitution, alcoolisme dépendant, troubles psychiques). Au plan du handicap, une part significative bénéficie d'une double prise en charge (ITEP et CEIP), ou de jeunes bénéficiant d'une orientation MDPH (10 à 15 % des publics).

L'hétérogénéité concerne aussi le parcours antérieur en protection de l'enfance : placements antérieurs ou premier placement, passage d'un accompagnement en milieu ouvert à un placement en MECS.

2. Les besoins des jeunes accueillis

a) Les problématiques à l'origine du placement ou de l'accueil

Au moment du placement, plusieurs types de situations ont pu être mis en évidence. Les jeunes accueillis se trouvent dans des situations à risque de danger ou de danger en lien avec de la maltraitance : violence sexuelle, physique, psychologique et/ou négligence.

Les problématiques de santé des parents (addictologie, troubles psychiques, ...), les situations où les parents se trouvent dans l'impossibilité de répondre de manière satisfaisante aux besoins des enfants ainsi que les situations de carences affectives et éducatives pouvant générer une déscolarisation ou un absentéisme scolaire, peuvent être à l'origine des placements.

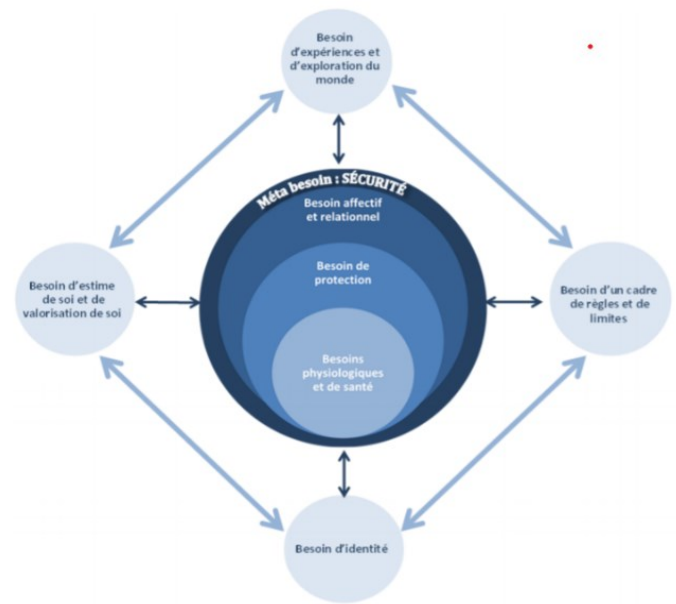
Des mesures préventives non concluantes (des mesures à domicile par exemple) peuvent conduire à une décision de placement. Des placements en famille d'accueil peuvent être réinterrogés au moment de l'adolescence, face aux problématiques réactivées par les jeunes dans ce cadre spécifique d'accueil, et s'orienter vers un placement en établissement.

Les jeunes peuvent être placés au sein de l'établissement dans le cadre de **la délégation de l'autorité parentale (DAP)**.

b) Les besoins repérés chez les jeunes accueillis

Le 28 février 2017, paraissait le rapport du Docteur Marie-Paule Martin-Blachais sur **la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance**. Cette démarche a regroupé de façon pluridisciplinaire des professionnels du secteur de l'Enfance. Elle réaffirme au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant, la nécessité pour les services et établissements concourant à la Protection de l'Enfance de se recentrer sur ses besoins fondamentaux, c'est-à-dire d'apporter des réponses rapides et adaptées afin de préserver sa santé, sa moralité, son éducation, ainsi que le respect de ses droits. Ce rapport évoque une approche contextuelle qui fait émerger des besoins interdépendants entre eux et avec l'environnement du jeune.

L'ensemble de ces besoins constitue « **la carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant** » :



Il évoque un **méta-besoin de sécurité** rencontré chez les jeunes accompagnés qui a des impacts sur les besoins physiologiques et de santé, les besoins de protection, et les besoins affectifs et relationnels. De ce méta-besoin de sécurité découlent des besoins en termes d'identité, d'estime de soi, ainsi que le besoin de cadre et de limites, ou le besoin d'expériences et d'exploration du monde.

Les jeunes accueillis au CEIP manifestent des besoins proches de ceux qui ont été valorisés dans le cadre de la démarche de consensus sur les besoins de l'enfant.

Besoins en santé	Scolarisation	Professionalisation et insertion professionnelle	Autonomie	Vie sociale / ouverture sur l'extérieur	Relations avec la famille
<p>Besoins en matière de santé physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Besoin de connaître l'état de santé du jeune (diagnostic, parcours) * Hygiène alimentaire (en lien avec la cuisine pour l'équilibre alimentaire, surveillance éducative sur l'équilibre pondéral (prise ou perte)) * Hygiène de vie (prendre soin de son corps : hygiène corporelle, rythme de sommeil adapté) *Accès aux soins (apprendre à se soigner : gestion de la douleur, se rendre à l'infirmerie) *Santé au travail (avoir des postures adaptées). <p>Besoin en matière de santé psychique :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Identification de troubles psychiques (Entretien/ diagnostic par un pédopsychiatre, CMP/ entretiens avec psychologues) *Jeunes avec notification MDPH : besoin d'évaluation (nécessité de communiquer sur les spécificités des jeunes) * Estime de soi (amour de soi, acceptation de soi, confiance en soi et la vision et l'image de soi) *Développement affectif (observation du comportement, expression des émotions, repérer le mal être) 	<p>Besoin d'appui scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> *Accompagnement aux apprentissages *Orientation <p>Besoin d'appui à la (re)scolarisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Accompagnement aux apprentissages *Définition d'un projet scolaire *Orientation 	<p>Employabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Acquérir des compétences, *Acquérir une qualification *Personnalisation du parcours professionnel (pas de durée limite de la formation, orientation) <p>Sécuriser l'accès à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Besoin d'appui à l'insertion professionnelle 	<p>Vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Entretien de son lieu de vie *Démarches administratives *Accès à la citoyenneté <p>Autonomie psychique :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Penser par soi-même pour soi-même <p>Mobilité/déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Apprendre à se déplacer dans son environnement *Besoin d'accéder à des permis (SSR/ BSR/ code de la route) 	<p>Accès à la culture et aux loisirs</p> <p>Mise en situation professionnelle sur l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Besoin d'expérimentation et de stage <p>Vivre ensemble / vivre en société :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Besoin d'avoir un groupe d'appartenance à l'extérieur de la structure, d'adhérer à une association (culturelle, sportive) *Sortir de la structure 	<p>Travailler l'histoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Mettre en mots son histoire *Accéder à une forme de résilience <p>Travailler sur le lien ou sur la rupture de lien</p> <p>Besoin de cohérence éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> *Informer, associer et soutenir la famille

B. Les évolutions des publics

L'évolution du profil des jeunes accueillis est ressentie par les équipes. Il s'agit d'adolescents déstructurés socialement, dont les difficultés psychologiques ne trouvent pas toujours de réponses adaptées au CEIP. Ils correspondraient plus à une orientation ITEP car ils présentent des troubles du comportement caractérisés. Une réflexion est menée au niveau institutionnel pour solliciter les autorités et apporter une réponse adaptée à ce public que le CEIP connaît bien.

Depuis 2005, l'ensemble des adolescents accueillis au CEIP sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Aube et des départements limitrophes.

Le CEIP articule sa mission entre une dimension préventive (placement administratif) mais également dans le cadre de mesures judiciaires d'assistance éducative.

Le CEIP accueille un public mixte d'adolescents âgés de 12 à 21 ans (en contrat jeune majeur entre 18 et 21 ans). Les groupes de vie sont constitués en fonction de l'âge :

- PROVENCE : 12 à 14 ans
- BRETAGNE : 14 à 16 ans
- LORRAINE et CHARENTE : 16 à 18 ans
- SAVOIE : 2 Groupes : 1 : -15 ans et 2 : 15 ANS-18 ans
- NORMANDIE : 18 à 21 ans

Les problématiques des jeunes accueillis sont de plus en plus complexes. La violence, l'incapacité importante à gérer leurs émotions et à accepter la frustration sont l'expression quotidienne de la complexité des problématiques. Cela se traduit par des accès de violence et des passages à l'acte récurrents sur le mobilier ou sur les personnes. Le climat social sur le groupe de vie s'en ressent et l'instabilité chronique d'un jeune perturbe l'équilibre de l'ensemble des autres jeunes. Ces manifestations d'hétéro-agressivité et ce mal-être profond nécessitent une réponse immédiate afin de contenir et rassurer le jeune.

De même, des troubles d'origine psychiques, voire psychiatriques, sont observés quotidiennement et nécessitent que les professionnels adaptent constamment leurs pratiques professionnelles face à ces situations. La prise de traitements médicamenteux devient un recours récurrent qu'il convient sans cesse de réinterroger quant à son adaptation et à l'évolution du jeune, en lien avec les médecins.

Nous constatons une augmentation du nombre de jeunes bénéficiant d'une notification MDPH et une plus grande difficulté à les accompagner sur un projet socio-professionnel.

La consommation de produits psychotropes devient de plus en plus importante, ainsi que des addictions aux écrans et aux téléphones portables. La prostitution via les différents sites internet constitue une autre forme de passage à l'acte et de mise en danger.

Ces caractéristiques doivent être signalées à l'admission et prises en compte lors des orientations afin que l'accompagnement éducatif et médico-psychologique puisse se faire en lien avec les besoins du jeune vers des structures adaptées.

C. Les relations avec l'entourage

La famille a une **place centrale** dans le projet de l'enfant. Trois maîtres mots définissent les relations avec les familles :

- **ASSOCIER** à travers la création du projet personnalisé

- **INFORMER** des rencontres formelles ou informelles et par les évaluations
- **SOUTENIR**. Tout au long du parcours, l'équipe est disponible et à l'écoute de la famille. Il faut avancer et répondre aux difficultés du jeune en cohérence, pour que les actions entreprises lui soient le plus profitable.

Après l'admission du jeune, les contacts entre l'équipe éducative et la famille sont fréquents. Ils permettent de développer une relation de confiance, une recherche d'adhésion au projet du CEIP qui conditionne souvent l'adhésion du jeune.

L'intervention du CEIP vise aussi le **soutien aux parents**, souvent confrontés à des difficultés psychosociales, à des problèmes relationnels avec leur adolescent mais aussi des difficultés dans leur posture parentale.

Une attention particulière est portée sur l'éventualité d'un manque de confiance, voire d'un conflit de loyauté du jeune vis-à-vis de sa famille qui pourrait entraver la mise au travail de l'adolescent au CEIP.

Accompagner, c'est être en équilibre entre trois attitudes : *conduire, guider, protéger*. Il faut sans cesse s'ajuster à la personne et à sa problématique.

L'accompagnement, même s'il demande une expertise professionnelle, impose de la "retenue" puisqu'il s'agit d'éveiller autrui à sa propre capacité à se prendre en charge.

L'accompagnateur doit donner du temps. Il doit s'investir personnellement dans la relation.

Il faut que s'instaure une relation de confiance réciproque et que l'accompagné se fasse confiance. Il faut donner un cadre de sécurité

L'intervention de l'éducateur peut alors avoir une **fonction médiatrice**. L'idée force est bien de rendre la famille actrice du devenir de son enfant. Des temps de rencontres informelles, des temps de médiation, des réunions de projet auxquelles les familles sont invitées permettent de mettre en œuvre le projet personnalisé du jeune.

En fonction des droits de visite et d'hébergement, nous pouvons accueillir sur le site du CEIP (lieu convivial d'accueil des familles en cours d'aménagement) parents et jeunes afin de médiatiser leurs rencontres et travailler la relation parents-jeune et la place du jeune au sein de la cellule familiale. Des visites au domicile familial sont aussi effectuées régulièrement afin d'échanger sur la situation, sur le déroulement de l'accueil lors des week-ends, des vacances ; sur la place de chacun et les postures parentales. Le professionnel apporte des conseils sur les positionnements éducatifs à entrevoir, sur les contenus, et les supports d'échanges à envisager avec leur enfant. Des lieux de thérapie familiale peuvent prendre le relais en cas de difficulté prégnante.

Les équipes éducatives et les psychologues évaluent la qualité du lien et répondent aux sollicitations de l'ASE et du Juge des Enfants afin d'orienter les décisions et considérer le jeune dans un système familial particulier.

À ce titre, nous devons être force de propositions sur les droits de visite et d'hébergements ainsi que sur les visites médiatisées et leur fréquence. La majorité des jeunes retournent dans leur famille à la fin de leur parcours, il convient de préparer anticiper et accompagner ce passage de relais dans les meilleures conditions. D'autres mesures (AEMO, AJAP, etc.) peuvent venir renforcer ce retour.

Nous constatons aussi que beaucoup de jeunes ne présentent pas ou peu de solution familiale et sont constamment présents au sein de la structure.

L'équipe éducative recherche des alternatives sur la famille élargie (grands-parents, sœurs ou frères, oncle ou tantes, etc.) afin de permettre aux jeunes de partager des temps en famille, mais aussi sur d'autres dispositifs de l'association ou externes.

V. La nature de l'offre de service et son organisation

A. La nature de l'offre de service

Le CEIP met en place des **prestations** auprès des jeunes pour répondre à leurs besoins développés précédemment. Dans tous les cas, ces prestations visent à promouvoir leur bien-être physique, psychique, leur autonomie, et leur insertion sociale et professionnelle. L'évaluation individuelle des besoins détermine la mise en œuvre, le réajustement ou la suspension des prestations.

Les prestations en matière de santé

L'équipe pluridisciplinaire du CEIP veille au bien-être et à l'état de santé de chaque jeune accompagné. Ces actions peuvent être préventives ou éducatives selon les besoins. Pour les soins médicaux, l'établissement a recours à des partenaires extérieurs.

Au moment de l'admission, **l'infirmière du CEIP** prend connaissance du dossier médical du jeune. Dans le cadre de la procédure d'admission elle reçoit le jeune et ses parents pour recueillir les éléments médicaux. Si des éléments au dossier sont manquants, l'infirmière prend contact auprès des divers partenaires afin de recueillir les informations nécessaires. Tout au long du parcours du jeune, l'infirmière coordonne les soins en lien avec les parents.

A l'arrivée du jeune, le psychologue référent le reçoit en entretien afin de réaliser l'anamnèse. Lorsque des **troubles d'origine psychique** sont repérés par les psychologues ou par d'autres membres de l'équipe, le psychologue référent propose un suivi thérapeutique et l'établissement peut faire appel à des partenaires extérieurs (services de pédopsychiatrie, CMP, etc.). Un accompagnement aux consultations peut être proposé et mis en place par l'établissement. Si des soins sont mis en place, **l'infirmière coordonne leurs suivis** avec les partenaires extérieurs. Des entretiens familiaux peuvent être mis en place par les psychologues en fonction des besoins et demandes de chacun.

L'infirmière, les psychologues et l'équipe éducative sont vigilants à favoriser l'accès aux soins des jeunes accompagnés au sein du CEIP. L'observation, les liens réguliers entre les professionnels sur l'état de santé des jeunes et la mise en place d'entretiens réguliers pour leur faire prendre conscience de leur état de santé et leur apprendre à prendre soin d'eux, sont autant d'actions mise en œuvre au quotidien.

La prise en compte de l'hygiène de vie se traduit par des **actions préventives**, notamment par la mise en place **d'activités physiques**. Ces activités peuvent avoir lieu au sein de l'établissement (football, par exemple) ou à l'extérieur au sein de clubs ou associations locales. L'équipe mène avec divers partenaires des **actions de prévention aux addictions, à la vie affective et sexuelle** (par exemple : participation au Mois sans Tabac, participation à des actions du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), du Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) de l'Aube, ainsi que le Centre de planification et d'éducation familiale de l'Aube).

La **Médiation Animale** (avec un prestataire extérieur) est aussi mobilisée dans le cadre du projet personnel de certains jeunes afin de travailler l'ensemble des aspects du développement affectif des jeunes accueillis et notamment les aider à exprimer leurs émotions.

✚ **Les prestations en matière de scolarisation**

Selon la situation du jeune, à partir de l'évaluation de la situation scolaire et des acquisitions, les prestations proposées se déclinent de la façon suivante :

- Si le jeune est scolarisé dans un établissement scolaire : des **actions d'appui scolaire** sont proposées par l'équipe éducative, en coordination avec les enseignants de l'Éducation Nationale.
- Si le jeune est déscolarisé : un **accompagnement à la « rescolarisation »** est proposé par l'équipe éducative. Cet accompagnement se traduit par un accueil physique du jeune dans les locaux du CEIP. Les professionnels vont mener des **actions d'apprentissage en lien avec le programme scolaire**, afin de remobiliser le jeune. Ce travail se réalise en partenariat avec les enseignants de l'Éducation Nationale.
- Le service scolaire met en place des **parcours adaptés** avec des phases réalisées en milieu scolaire et un accompagnement sur site.

✚ **Les prestations en matière de professionnalisation et d'insertion professionnelle**

En matière **d'employabilité**, le pôle formation du CEIP propose une offre de formation diversifiée en ateliers professionnalisants : cuisine, maçonnerie, peintre en bâtiment, menuiserie d'agencement, ouvrier du paysage, agent d'entretien du bâtiment. L'orientation sur ces ateliers s'inscrit dans le cadre du projet personnalisé du jeune. Ces ateliers sont encadrés par des professionnels qualifiés qui favorisent l'acquisition des compétences requises en vue d'une certification professionnelle.

Pour les jeunes encore indécis quant à leur orientation professionnelle, une unité **Préparatoire Sectorielle aux Métiers du Bâtiment** (PSMB), leur permet d'expérimenter et d'affiner leur orientation professionnelle.

✚ **Les prestations en matière d'autonomie**

L'accès à une vie autonome se décline selon plusieurs axes, notamment dans les actes de la vie quotidienne, dans les déplacements, mais aussi dans la capacité de penser par soi-même et pour soi-même.

Les professionnels du CEIP accompagnent les jeunes, au quotidien, dans la **planification** et **l'organisation des tâches ménagères**, afin que leur lieu de vie soit entretenu régulièrement. Par exemple, un planning indiquant le changement des draps est mis en place sur le pôle hébergement. De même, la maîtresse de maison propose un atelier repassage et accompagne les jeunes dans l'acquisition de cette compétence.

La mise en place de routines quotidiennes donne des repères stables et permet d'ancrer les apprentissages dans de potentielles habitudes de vie d'adulte. Un travail sur l'embellissement du cadre de vie est mené par l'équipe, notamment au sein des chambres des jeunes.

Le travail d'acquisition des compétences autour des actes de la vie quotidienne s'inscrit dans une démarche de « faire avec » le jeune, afin que celui-ci soit un acteur à part entière de son parcours. Le groupe des jeunes majeurs bénéficie d'un pavillon en semi-autonomie et d'un accès à des appartements mis à disposition avec suivi éducatif adapté. Ce suivi éducatif est plus distancié, permettant aux jeunes d'expérimenter une autonomie concrète.

L'**accès à la mobilité** permet de travailler l'autonomie sociale et est un facteur avéré d'employabilité. Les éducateurs accompagnent les jeunes à une autonomie de déplacement progressive (utilisation du bus, de scooters, orientation dans la ville). Les jeunes en formation au CEIP passent l'ASSR. Actuellement, la préparation et le passage des divers permis sont réalisés auprès des partenaires extérieurs.

Les professionnels accompagnent les jeunes les plus autonomes et pouvant mobiliser suffisamment de ressources internes, vers des auto-écoles locales.

L'**entretien de préparation à l'autonomie (CJM ...)** à 17 ans permet d'entrevoir avec le jeune ses capacités à se projeter dans une vie d'adulte en dehors du CEIP et d'identifier avec lui les pistes de travail à développer pour l'accompagner aussi vers une autonomie psychique.

Les prestations en matière de vie sociale / ouverture sur l'extérieur

L'**accès à la culture et aux loisirs** est favorisé au sein de l'établissement. Les jeunes du CEIP sont inscrits, selon leurs attentes, leurs besoins, au sein de clubs sportifs, d'associations de loisirs et culturelles locales. De même, dans le respect des droits à la pratique religieuse, l'accès à des lieux culturels est organisé selon les besoins des jeunes accompagnés.

Afin de permettre aux jeunes de **s'insérer à la vie collective du CEIP**, les professionnels mènent diverses actions. Par exemple, des ateliers favorisant la **mixité** sont proposés, autour d'activités sportives.

Des **groupes d'expression** au sein des unités de vie sont organisés selon les modalités suivantes : une réunion de groupe hebdomadaire par unité de vie, animée par un éducateur spécialisé ; et un groupe d'expression se réunit une fois par trimestre, avec le chef de service, et des représentants des jeunes (titulaires et suppléants) de chaque unité de vie.

Pour répondre aux besoins de socialisation des jeunes, **des sorties individuelles à l'extérieur du CEIP** sont organisées selon leur degré d'autonomie, leurs attentes et leurs besoins.

Des **séjours collectifs ou individuels** sont organisés pendant les périodes scolaires. Ils peuvent être encadrés par les équipes du CEIP ou par d'autres organismes en fonction du projet du jeune.

Pour assurer la transition entre les apprentissages et le monde du travail et pour offrir des temps d'expérimentation, des **stages en entreprise** sont mis en place dans le cadre d'une convention.

Les prestations en matière de relations avec la famille

Les jeunes ressentent le besoin de travailler autour de leur histoire de vie, dans une démarche de résilience, en passant par une préservation du lien ou l'acceptation de la rupture avec sa famille.

Les prestations se déclinent selon plusieurs axes. Des **entretiens** avec les psychologues du CEIP ou les professionnels éducatifs sont mis en place. L'établissement peut travailler en relation avec des **lieux tiers**. De plus, le Centre d'Etudes Cliniques Relations Familiales (CECREF) de Troyes peut être sollicité pour la mise en place de thérapies familiales.

Les familles sont invitées à participer à la réunion d'élaboration du projet personnalisé, aux journées portes ouvertes du CEIP, à des temps d'échanges avec les professionnels. Les éducateurs sont en contact régulier avec les familles afin de veiller à la cohérence de l'action éducative.

B. L'organisation interne de l'offre de service

1. Les modalités d'admission et de sortie

L'admission

1 : La réception de la demande

* Réception d'une demande de l'aide sociale à l'enfance par mail avec les éléments récents du dossier (dernière décision de placement du Juge des enfants, fiche de renseignement soins, synthèses, etc.).

*Une commission d'admission (composée par le directeur, les chefs de service, l'infirmière, le psychologue, un éducateur en fonction des besoins) étudie les dossiers transmis puis émet un avis et en informe le demandeur. Pour les demandes d'admission de l'Aube c'est la procédure fournie par l'ASE qui s'applique.

*La commission d'admission désigne le groupe d'accueil du jeune ainsi que les référents : un référent au sein de l'hébergement ayant une fonction de coordonnateur social et un référent à l'accueil de jour ayant pour fonction de coordonner le projet professionnel et la formation.

*Le chef de service échange par téléphone avec le responsable socio-éducatif (RSE) de l'ASE pour étudier la demande d'accueil et fixer les dates de visite de préadmission et d'admission.

*Le secrétariat informe l'équipe pluridisciplinaire des dates de visite et d'admission du jeune en spécifiant le groupe de vie et le pôle d'affectation.

2 : La visite de préadmission (rencontre et préparation de l'admission)

*Cette étape consiste à rencontrer le jeune, ses parents et le travailleur social de l'ASE à l'origine du placement afin de prendre connaissance des éléments du dossier et présenter les missions de l'établissement. À cette occasion, les documents suivants sont transmis au jeune et à ses représentants : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie et les Engagements fondamentaux du CEIP

*Visite de l'établissement et présentation des professionnels, dont le directeur, les chefs de service, l'infirmière, la psychologue et la secrétaire.

*Une date d'admission est fixée par le chef de service en accord avec le représentant de l'ASE.

3 : Accueil et admission du jeune (dans un délai maximal de 15 jours à compter du contact téléphonique avec le Responsable socio-éducatif (RSE) de l'ASE)

*Le chef de service, en présence d'un éducateur, renseigne avec le jeune et ses représentants légaux, le contrat de séjour. Il est signé par les parties.

*L'ASE délivre les diverses autorisations (autorisation de soin, etc.).

*Le jeune et sa famille sont présentés à tous les personnels concourant à la mise en œuvre du projet personnalisé (maîtresse de maison, infirmier, chef de service, éducateurs de l'accueil de jour et de l'hébergement, secrétaire, psychologue et directeur).

4 : Période d'observation et d'évaluation (période préalable à l'élaboration du projet personnalisé)

*Il s'agit durant les trois premiers mois de recueillir les observations concernant le jeune et ses relations familiales, auprès des partenaires afin de préparer la réunion de projet personnalisé à venir.

*Une rencontre avec le psychologue de l'établissement est organisée sous forme d'un entretien individuel. Un rendez-vous avec un médecin libéral a lieu dans le mois suivant l'admission, organisé par l'infirmière.

*Dans un délai de trois mois après l'admission, une réunion de projet personnalisé est organisée et animée par le chef de service. Il convie le jeune, ses représentants légaux, les référents éducatifs, le psychologue et l'infirmière.

La procédure d'accueil d'urgence

L'établissement travaille actuellement à la rédaction d'une procédure d'accueil d'urgence. Lors des accueils en urgence, la procédure est adaptée. L'admission se déroule sans visite préalable. La temporalité des différentes étapes est modifiée et adaptée.

La sortie

Actuellement, l'établissement n'a pas de procédure de sortie des jeunes. Le jeune peut être amené à quitter l'établissement pour plusieurs motifs :

- Réorientation du jeune vers un autre établissement. Une transmission d'informations au nouvel établissement d'accueil est organisée ;
- A l'issue d'un contrat de jeune majeur ;
- Réorientation pour le non-investissement du jeune, non-respect du règlement de la structure en accord avec l'aide sociale à l'enfance ;
- Mainlevée du placement et retour en famille, etc.

Lorsque cela est possible, le départ doit être préparé durant le dernier trimestre. Les éducateurs référents rédigent un bilan de fin de prise en charge du jeune. Ils assurent la transmission des éléments auprès de l'établissement et des partenaires qui vont prendre le relais, le cas échéant.

2. Les volets d'accompagnement

a) Projet Personnalisé

La personne accueillie et son représentant légal sont consultés et associés à toutes les étapes de la procédure d'élaboration du projet personnalisé.

Le projet personnalisé est un travail associant tous les acteurs accompagnant la personne. C'est un processus évolutif nécessitant des réajustements autant que nécessaire et à minima une fois par an.

Dans un délai de deux mois après l'admission, l'éducateur référent accompagné du psychologue rencontrent les responsables légaux du jeune afin de recueillir leurs demandes.

Pour préparer le Projet personnalisé, l'éducateur référent procède au recueil des demandes et attentes de la personne accueillie à partir de la lecture des informations écrites dans le dossier et de la grille d'évaluation des besoins. L'éducateur recueille également les informations auprès des différents intervenants (les ateliers de formation professionnelle, la scolarité, l'infirmière, etc.).

L'élaboration et la mise en œuvre du Projet Personnalisé se déclinent selon les phases suivantes :

1 : Phase d'observation

Il s'agit durant les premiers mois de recueillir les observations concernant le jeune et ses relations familiales, auprès des partenaires afin de préparer la réunion de projet personnalisé à venir.

Une rencontre avec le psychologue de l'établissement est organisée sous forme d'un entretien individuel.

Cette phase d'observation permet de :

- Appréhender la problématique d'ensemble de la situation ;
- Identifier les ressources relationnelles et affectives du jeune ;
- Repérer les besoins et attentes du jeune ;

- Évaluer des compétences, des capacités cognitives et intellectuelles du jeune.
- Observer le comportement, les agissements et l'implication du jeune.

2 : Phase d'élaboration du Projet Personnalisé

Personnes participantes : le jeune, les détenteurs de l'autorité parentale, les éducateurs référents, un chef de service, un psychologue, un infirmier et éventuellement des professionnels invités. Une semaine avant la réunion de projet personnalisé d'accompagnement, tous les professionnels transmettent aux chefs de service une synthèse.

Cette réunion de projet personnalisé est fondée sur :

- L'ensemble des observations recueillies dans les différents domaines en lien avec la « grille d'évaluation des capacités et des besoins » :
 - Accès à l'autonomie et vie sociale ;
 - Développement et santé physique ;
 - Développement psycho-affectif ;
 - Scolarité et vie professionnelle.
- L'échange interdisciplinaire autour des questionnements et observations :
 - délibération collégiale et définition d'objectifs
 - dégager les points importants et les axes qui devront figurer dans le projet personnalisé d'accompagnement.

Les éducateurs référents, dans un délai d'un mois, soumettent le pré-projet personnalisé au jeune et à ses représentants et recueillent leurs avis et leur signature.

Le projet personnalisé est remis au chef de service et signé par le directeur. Il est transmis par le secrétariat à l'ASE et aux responsables légaux.

3 : Phase de mise en œuvre et de suivi du projet personnalisé

Le suivi du projet consiste à vérifier que l'action mise en œuvre est toujours en corrélation avec la situation du jeune, de ses besoins, de son intérêt et de son environnement familial. À tout moment, un avenant au projet personnalisé peut être réalisé.

Les éducateurs référents du projet font le lien avec les partenaires extérieurs et les familles.

Le projet personnalisé est versé au dossier par le chef de service après signature de toutes les parties. Ne peuvent être dupliqués uniquement les parties « mise en œuvre du projet » et « emploi du temps » qui sera mis à jour régulièrement.

L'équipe pluri professionnelle propose et met en œuvre des moyens en adéquation avec les objectifs définis.

b) Le volet thérapeutique

L'accompagnement médical et paramédical

Les personnes accueillies par l'établissement bénéficient de la présence d'une **infirmière** à temps plein dans le cadre de leur projet de soin. Celle-ci a en charge le bilan de santé « CPAM », les premiers soins, le suivi du dossier médical et de l'animation des réunions d'information ou d'actions de prévention en direction des jeunes. Elle assure l'**accompagnement** des jeunes aux rendez-vous médicaux et paramédicaux extérieurs (médecins généralistes, médecins spécialistes, orthophoniste, dentiste ou orthodontiste, cardiologue, etc.). Elle s'occupe de la gestion des traitements médicamenteux, de la pharmacie et occupe un rôle de conseil auprès de l'équipe éducative. Elle est en étroite relation avec le médecin traitant et les différents médecins spécialistes. Elle informe les représentants légaux lorsqu'une décision médicale qui concerne leur enfant doit être prise. L'infirmière est

partie prenante de l'équipe éducative et participe au bien-être psychique des jeunes en lien avec les psychologues du service.

Elle assure des **actions de prévention et d'éducation à la santé** en matière :

- D'hygiène individuelle et collective (hygiène alimentaire, hygiène dentaire, hygiène de vie, sommeil suffisant, activités physiques, etc.) ;
- De lutte contre les infections sexuellement transmissibles, d'éducation à la sexualité ;
- De lutte contre les comportements à risques (tabagisme, alcoolisme, toxicomanie, addictions en tout genre, prostitution, etc.).

L'infirmière du CEIP a un **rôle sanitaire** important dans la mesure où elle doit veiller au respect des conditions sanitaires régissant les collectivités, tant en ce qui concerne l'hygiène générale que l'hygiène alimentaire en collaboration avec le cuisinier et la maitresse de maison. En période d'épidémie voire de pandémie, elle s'assure de la bonne transmission des consignes et de leur mise en place effective sur le terrain.

L'infirmière a un **rôle d'information** et de **conseil médical** auprès de l'équipe et elle participe aux réunions de synthèses et de projets personnalisés lorsque la problématique du jeune le nécessite. L'infirmière peut être consultée par la direction concernant une situation sanitaire inédite, qui nécessite des décisions revisitées régulièrement (protocoles évolutifs). Par exemple, la gestion de la pandémie COVID 19. L'infirmière est identifiée comme « *Référente COVID* » au sein de l'établissement. Elle participe aux réunions de direction hebdomadaires sur invitation du directeur pour apporter un regard sur les situations rencontrées et les comportements problématiques des jeunes. L'infirmière intervient sur toute question liée à la santé des jeunes, aux infections (grippes, poux, etc.).

L'accompagnement psychologique

L'établissement est pourvu de deux Psychologues (1 ETP) intervenant essentiellement sur les **soins psychiques des adolescents** au travers de **rencontres individuelles ou groupales**. Ces derniers travaillent en collaboration avec l'équipe éducative et la famille pour aider l'adolescent à mettre des mots sur son vécu, ses questionnements, ses ressentis. Le psychologue référent du jeune le rencontre quelques jours après son admission afin de se présenter à lui et recueillir l'anamnèse. C'est aussi l'occasion **d'évaluer la demande du jeune** quant à un suivi psychologique régulier qui pourra se réaliser en interne au sein du service mais aussi par le biais de services extérieurs (par exemples : au sein du CMP-CATTP adolescents - Le Temps du Devenir, CMP, psychologues libéraux ou au sein d'autres structures comme les ITEP ou IME). Dans ce cas, un travail de lien entre les différents intervenants se crée afin de transmettre les informations nécessaires et optimiser l'accompagnement.

Le travail psychologique et thérapeutique avec les adolescents, peu enclins à la parole, nécessite de manier un mode de conversation dynamique où le jeune se sent concerné. Le psychologue peut être amené à faire des ponts, des jonctions avec les professionnels impliqués dans la vie de l'enfant (éducateur référent, professeur, travailleur social) ou sa famille.

Des **entretiens familiaux** sont possibles en fonction de la demande de la famille et de son histoire afin de travailler la relation parents-enfant, la place de chacun dans la cellule familiale et aborder les problématiques à l'origine du placement.

Le psychologue participe au **travail de concertation et de réflexion** lors des réunions hebdomadaires avec les équipes éducatives et apporte un éclairage sur le fonctionnement psychologique du jeune, ainsi qu'un avis consultatif. Il **participe à l'élaboration du projet personnalisé**, ainsi qu'à des missions de prévention des conduites à risques (conduites addictives, violence, sexualité, etc.). Le psychologue reçoit en dehors de tout suivi régulier un jeune à la suite d'un passage à l'acte préoccupant sous forme d'auto ou d'hétéro-agressif, afin de prendre en compte son mal-être et lui permettre de mettre du sens sur les actes posés.

Les psychologues sont invités à participer, en fonction des sujets, aux réunions institutionnelles afin de partager les informations sur les jeunes, les équipes et les événements.

PÔLE THERAPEUTIQUE : un choix de service

La dimension de soins est une part importante de l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés. Aussi il serait opportun d'étendre les temps de prise en charge thérapeutique, en privilégiant la présence d'un secrétaire médical qui permettrait à l'infirmière de se dégager des temps administratifs au profit de temps de soins auprès des jeunes et sur l'évaluation des situations.

Un temps de pédopsychiatre (une demi-journée par semaine) serait nécessaire afin de suivre les jeunes ayant un traitement médical ou ayant besoin de consulter. Il pourrait établir un diagnostic et s'avérer une aide précieuse dans l'analyse de la problématique du jeune, auprès des professionnels. Il évaluerait les effets des traitements médicamenteux administrés aux jeunes et les ajusterait en temps réel. Actuellement, cela s'avère très problématique pour le service qui est dépendant des rendez-vous extérieurs.

Les temps de psychologues pourraient être étendus afin de mettre en place des activités thérapeutiques, de l'art thérapie, des groupes d'expression ou des temps de rencontre plus importants avec les jeunes notamment avant l'élaboration du projet personnalisé. Cela permettrait de définir la nécessité d'un suivi psychologique et de surveiller le développement psychoaffectif de l'adolescent.

La création d'un espace ressource santé et bien-être pluri professionnel est à l'étude et permettrait d'avoir un lieu dédié aux soins des jeunes. Celui-ci permettrait d'aider à la pose d'observations en prenant en compte la dimension physique et psychique du jeune et proposer un accompagnement adapté.

Des relations partenariales existent avec les autres institutions médicales ou paramédicales. Cela concerne la pédiatrie de l'Hôpital, l'Unité de pédopsychiatrie de l'Hôpital, le Temps du Devenir, la Maison de l'adolescence, le CMP, les orthophonistes, les dentistes ou orthodontistes, les médecins spécialistes ou généralistes. Le CEIP sollicite de nombreux professionnels de santé et continue de chercher de nouveaux partenaires compétents dans leur secteur d'activité. Ces partenariats sont à consolider par des conventions.

c) Le Volet éducatif

Dès son admission, le jeune est orienté sur une unité de vie en fonction de son âge et de sa maturité. L'accompagnement éducatif proposé sur les unités se base essentiellement sur un

« *quotidien* » partagé entre le jeune et les éducateurs du groupe de vie. Les actions au quotidien visent à répondre aux besoins des jeunes.

Prendre soin

Chaque moment de la journée est organisé de manière à structurer les enfants ou adolescents. Chaque groupe de vie met en œuvre les « *règles de vie au CEIP* » qui définissent les moments-clés de la journée. Les éducateurs portent attention à tous les actes de la vie quotidienne en accompagnant les jeunes lors des levers, des repas, des couchers. Les éducateurs veillent à l'hygiène corporelle des jeunes, à la bonne tenue de leur chambre et des lieux de vie. Il s'agit notamment de favoriser un cadre de vie sécurisé, d'encourager le jeune à participer à la personnalisation de sa chambre, afin que celle-ci soit un lieu chaleureux, et de renforcer son estime de soi. Les jeunes sont régulièrement accompagnés chez le coiffeur et pour effectuer des achats de vêtements.

Travail au développement de l'autonomie

Les accompagnements aux actes de la vie quotidienne visent à développer de l'autonomie des jeunes. Les jeunes sont amenés à faire des sorties individuelles (avec accord parental) et à utiliser les transports en commun. Ils sont accompagnés dans la gestion de leur argent de poche, dont le montant varie en fonction de l'âge.

Les éducateurs aident les jeunes à connaître leurs droits et à y accéder, dans différents domaines de la vie. Ils accompagnent et orientent les jeunes vers les dispositifs adaptés à leurs projets de vie. Les éducateurs incitent les jeunes à s'inscrire dans des clubs ou structures culturelles ou de loisirs extérieurs à l'établissement afin qu'ils développent leur propre réseau.

Vie en collectivité

L'accompagnement au quotidien des jeunes dans les groupes de vie permet de travailler sur le comportement des jeunes en lien avec leurs problématiques individuelles. Il s'agit de les amener à intégrer des règles de vie en collectivité et donc en société, de leur transmettre des valeurs éducatives telles que le respect de l'autre, le respect de son environnement, la politesse. Les éducateurs observent et analysent les moments de la vie quotidienne afin d'adapter leurs interventions en fonction des situations et besoins repérés. Ils s'appuient sur un travail de communication et de verbalisation pour permettre aux jeunes de s'exprimer et de limiter les passages à l'acte.

Une attention est portée au respect de l'intimité des jeunes et à la confidentialité des informations les concernant.

Les supports éducatifs

Les éducateurs proposent aux jeunes des activités sportives, physiques, culturelles et de loisirs le soir et durant les week-ends et les vacances scolaires. Le sport permet à l'adolescent de canaliser son énergie, de se dépenser, mais aussi de se confronter à des règles de sécurité, à ses limites, à des projets, et aux autres jeunes.

Les activités culturelles et de loisirs permettent particulièrement une ouverture sur l'extérieur, le développement d'une culture générale et d'une curiosité.

Les activités de loisirs permettent le partage de moments conviviaux et chaleureux ainsi que la coopération entre les jeunes, essentielles à la bonne dynamique de groupe.

Pour travailler la dynamique de groupe et la place que chaque jeune occupe auprès de ses pairs, l'équipe organise des séjours lors de vacances. Cela permet aussi de consolider les liens entre les jeunes et les adultes. Ces séjours constituent une parenthèse dans la routine institutionnelle et ainsi de prendre pour tous du recul en changeant d'environnement, de créer des moments de partages en groupes restreints.

L'équipe éducative fait appel à des intervenants extérieurs afin de proposer des temps d'échanges autour de thématiques telles que la sexualité, les addictions, les droits et devoirs, etc. Il s'agit d'aborder des thématiques en lien avec les problématiques de l'adolescence.

L'accompagnement individualisé

Une fiche « *Référent familial* » guide l'action des éducateurs en matière d'individualisation de l'accompagnement. En tant qu'**interlocuteur privilégié** entre le jeune, la famille, l'institution et les partenaires, il est le garant de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune.




Les éducateurs sont régulièrement en lien avec les familles en transmettant toutes les informations concernant leur enfant. Ils veillent à la mise en place des droits des familles, notamment pour les droits de visite et d'hébergement, avec la mise en place des calendriers de retour en famille.

Les jeunes bénéficient d'entretiens individualisés afin de définir leurs attentes et besoins. Ces temps privilégiés permettent de travailler sur la qualité du lien afin de favoriser une relation éducative de confiance.

De plus, l'accompagnement individuel permet d'extraire le jeune du collectif et de le prendre en compte en tant qu'individu à part entière. Des médiations (par exemples : un repas pris à l'extérieur, une activité sportive) sont proposées. Elles sont un support à la relation et permettent d'instaurer un moment privilégié. Elles favorisent un temps de parole avec le jeune pour mettre du sens sur son placement, son histoire familiale et pour travailler des points particuliers du projet personnalisé. C'est aussi un outil de valorisation dans le sens où l'estime que le jeune a de lui-même est travaillée.

d) Le volet accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle

Le pôle d'accueil de jour est organisé en unités pour répondre aux problématiques d'accompagnement des jeunes dans leur insertion scolaire et professionnelle.

-  L'unité scolaire et insertion
-  L'unité d'apprentissage professionnel
-  L'unité de médiation éducative

En fonction du parcours du jeune, de son projet, des préconisations de l'ASE et des prescripteurs, **le parcours scolaire du jeune** peut prendre différentes formes :

- ✓ Assurer la coordination des parcours scolaires stabilisés : suivi administratif, rencontre avec l'établissement, organisation des entretiens avec l'équipe scolaire ;
- ✓ Coordonner les réaffectations pour les jeunes issus des départements extérieurs ;
- ✓ Coordonner les réaffectations à la suite des commissions et conseils de discipline ;
- ✓ Assurer une coordination auprès de l'Inspection Académique ;
- ✓ Sécuriser les parcours de rescolarisation (mise en place d'entretiens individuels) ;
- ✓ Accompagner les parcours adaptés (scolarité partielle, professionnalisation partielle).
- ✓ Accompagner l'émergence du projet personnalisé via des prestations de médiation éducative et de remobilisation.

▪ **Activités d'apprentissage et de savoirs de base**

L'activité organisée en présentiel se décline par un soutien scolaire pour les jeunes scolarisés, un appui aux apprentissages pour les jeunes déscolarisés ou en parcours sur mesure. L'accompagnement repose sur une pédagogie différenciée.

Un axe d'amélioration est identifié par l'équipe avec la création d'une unité d'enseignement (UE) au sein du CEIP.

▪ **Éveil technique**

L'atelier permet de réaliser des premières découvertes de métiers, d'évaluer des aptitudes et du potentiel technique. Il s'intègre en amont d'un processus qualifiant en interne ou en droit commun, et permet le développement de capacités techniques personnelles. Cette prestation offre un cadre technique aux jeunes qui n'ont pas atteint l'âge d'intégrer une formation professionnelle en interne. La prestation correspond aux problématiques du jeune public qui ressent un besoin d'activités manuelles porteuses de sens, visibles et offrant une alternative à la scolarisation.

▪ **Accompagnement à l'autonomie sociale**

Un double objectif est visé par cet axe d'accompagnement : accéder à autonomie sociale et préparer l'insertion professionnelle. L'accompagnement vise à développer l'autonomie dans une logique de préparation à la sortie de l'établissement. Les professionnels accompagnent les jeunes vers un accès à la mobilité, à une gestion autonome de leur cadre de vie. Par exemple : gestion du linge, de la préparation des repas, gestion du budget, accompagnement aux démarches administratives, à l'accès aux droits et à l'information.

▪ **Activités physiques et sportives**

L'activité s'intègre dans un projet sport santé dont l'objectif est de permettre aux jeunes du CEIP de pratiquer une activité physique régulière. Cette approche permet de travailler sur une base ludique l'acquisition de repères, de codes, de gestion du stress, de développement de l'estime de soi et de la socialisation. L'objectif est de permettre aux jeunes de réengager des activités sportives à l'extérieur. L'activité se déploie aussi sur un volet thérapeutique dont la lutte contre le surpoids, le diabète.

▪ **Ateliers culturels**

L'accompagnement repose sur la mise en place d'activités à dominante culturelle : visite de musée, salons du livre, en prise en charge au sein du CEIP ou lors des séjours de vacances.

▪ **Bien être et estime de soi**

Cet axe est une priorité de développement pour les prochaines années. L'activité se décline en ateliers de relaxation, maquillage, soins du corps pour permettre aux jeunes de se réapproprier une image positive d'eux-mêmes.

Plusieurs axes de développement au sein de ce pôle sont identifiés par les professionnels :

- Associer les parents à l'élaboration des parcours et des projets ;
- Objectiver et formaliser les supports d'évaluation à l'entrée ;
- Élargir la gamme d'activité d'éveil technique proposée ;

• **L'unité d'apprentissage professionnel**

Les professionnels du Pôle Formation mettent en œuvre diverses prestations pour :

- Accompagner le processus d'orientation active par des actions de découverte des ateliers techniques ;
- Accompagner la préformation dans des filières techniques identifiées et dans le cadre de projets personnalisés (métiers du bâtiment, restauration) ;

- Accompagner les parcours de formation qualifiante dans le cadre de projets personnalisés. Le parcours est appuyé sur les référentiels des titres professionnels du Ministère du Travail.
- Individualiser les parcours (par socle ou par titres) ;
- Accompagner la passation du CAP en candidat libre pour les filières maçonnerie, peinture, menuiserie, cuisine ;
- Acquérir les rythmes de travail et des compétences psychosociales ;
- Développer les savoirs de base ;
- Mettre en place un suivi post-formation ;
- Mettre en place un suivi en entreprise ;
- Activer le réseau d'entreprise ;
- Participer aux appels à projet de la Région Grand Est « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux ».

L'offre de formations actuelle permet aux jeunes de préparer différents titres professionnels :

- Titre professionnel de cuisinier ;
- Titre professionnel de maçon ;
- Titre professionnel de menuisier ;
- Titre professionnel de peintre en bâtiment.

Les plateaux techniques à disposition au sein du CEIP sont une cuisine pédagogique et un plateau technique bâtiment.

Plusieurs axes de développement au sein du pôle formation sont identifiés par les professionnels :

- Développer le partenariat entreprises ;
- Développer l'offre de formation ;
- Ouvrir les plateaux techniques aux publics extérieurs, issus de la protection de l'enfance ;

C. Les modalités d'organisation interne à la structure

Les modalités de participation des jeunes accueillis

Au sein des groupes de vie de l'hébergement, l'expression des jeunes est recueillie par la mise en place régulière **de réunions de groupe**. Ces réunions permettent aux jeunes :

- D'exprimer leur ressenti sur la vie quotidienne au sein du groupe ;
- D'échanger autour du respect des règles de vie ;
- De réguler les relations au sein du collectif.

Les éducateurs de l'accueil de jour sont ponctuellement conviés aux réunions. Cette organisation est généralisée à tous les groupes de vie.

Les psychologues ont expérimenté la mise en place de **groupes d'échanges et d'expression libre sur des thématiques apportées par les jeunes**. La participation des jeunes se fait sur la base du volontariat. Des éducateurs de l'hébergement et de l'accueil de jour peuvent s'y joindre, aussi sur la base du volontariat. Les thématiques abordées portent par exemple sur la compréhension du fonctionnement de l'établissement et de l'association, le cadre règlementaire, l'évocation des sentiments d'injustice, la violence, etc.

L'équipe identifie un axe d'amélioration autour de la pérennisation de la première expérimentation.

Face aux difficultés à mobiliser les familles pour la constitution d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS), le CEIP a opté pour la mise en place **d'un groupe d'expression** qui s'organise de la manière suivante :

- Élection d'un titulaire et d'un suppléant jeune par groupe de vie ;
- Tenue d'une réunion trimestrielle ;
- Réalisation d'un compte rendu consultable dans le bureau des chefs de service.

L'équipe identifie un axe d'amélioration autour de la mise en place à moyen terme (2 ans) un Conseil de la Vie Sociale, après une première démarche de rencontre familles-professionnels.

La gestion des situations complexes

Les professionnels se trouvent confrontés à des situations complexes récurrentes, telles que :

- ✓ Des **situations de violence** endémiques sous toutes ses formes (physique, verbal et violence sexuelle). L'établissement met en œuvre un traitement des actes délictueux qui sont posés :
 - Rédaction d'un rapport d'évènement indésirable ;
 - Dépôt de plainte auprès des instances de police, gendarmerie ;
 - Information à l'ASE ;

De plus, le CEIP a mis en place un travail autour des règles de vie en 2020 qui sont affichées au sein des groupes.

Les professionnels identifient un axe d'amélioration autour de la formalisation et la transparence autour des sanctions.

- ✓ L'accueil de jeunes en **situation de handicap**, notifiée ou pas par la MDPH.

Un axe d'amélioration est identifié autour de la professionnalisation de l'équipe et de la désignation d'un référent handicap au sein de l'établissement.

- ✓ Les publics accueillis sont plus fréquemment confrontés aux **problématiques de violences sexuelles**, comme victimes ou auteurs, à l'entrée ou en cours d'accompagnement. La réponse institutionnelle se traduit par une proposition d'un suivi psychologique en interne ou en externe, par l'amélioration du cadre bâti, avec la mise en place de chambre individuelle pour éviter la confrontation aux risques.

L'équipe identifie un axe d'amélioration autour de la mise en place d'une politique de prévention avec des actions spécifiques.

- ✓ Face aux **conduites addictives**, l'établissement organise un suivi partenarial dans le cadre d'une réponse individuelle (via Addictions France, ALT).

Des axes d'amélioration sont pointés autour de :

- La mise en place d'une politique institutionnelle de prévention dans la cadre d'un projet prévention-santé ;
- L'association des partenaires aux actions de prévention interne ;

- ✓ Face à la **déscolarisation et l'absence de projet**, l'organisation de l'accueil de jour par pôle, actuellement en phase d'élaboration, permet d'apporter une réponse personnalisée.

D. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture sur les ressources locales

Un réseau et des partenaires provenant de divers secteurs soutiennent les projets des jeunes accueillis au CEIP. L'établissement bénéficie d'un réseau de partenaires dynamiques, qu'il s'agisse de professionnels du secteur social, financier, médical, culturel. Le CEIP peut également profiter du soutien de son réseau institutionnel construit par les établissements et services gérés par l'AASEAA-SE10.

Des rencontres régulières avec les partenaires de l'ASE, de l'Inspection Académique, du secteur psychiatrique et de la PJJ permettent de tenter de répondre au mieux aux besoins de protection des jeunes du département.

Le travail en réseau tend à faire évoluer les pratiques. La recherche de solutions extérieures à l'établissement permet à l'adolescent de trouver un point d'appui au CEIP afin ensuite de construire ses propres repères.

La mutualisation des services proposés par le Siège, les échanges avec d'autres établissements de l'AASEAA-SE10, d'autres institutions, des colloques ou des journées d'étude proposés sur le territoire ou le département, l'affiliation à des organisations comme la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant) sont vivement recherchés afin de partager, de se connaître, voire de construire ensemble un corpus commun de connaissances. La participation à différents réseaux et instances partenariales permet de tendre vers cet objectif.

Le développement du réseau et des partenariats facilite la mise en œuvre de stages de découverte professionnelle.

Les partenariats s'articulent autour des acteurs suivants. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle évolue au regard des situations des jeunes et de leur projet personnalisé :

- L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- Les Juges des Enfants du département de l'Aube et départements extérieurs ;
- Les Services de l'AASEAA-SE10 ;
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ;
- L'École de la 2e Chance (E2C) ;
- L'Institut Universitaire des Métiers et du Patrimoine (IUMP) de Troyes ;
- Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'Aube ;
- Les Missions Locales ;
- Le Pôle Emploi ;
- L'Espace jeunes d'insertion Dynamo à Troyes ;
- Les secteurs du travail protégé ;
- Les secteurs du Soin du département aubois : Addictions France, l'Association Accueil Liaisons Toxicomanie (ALT), les services de pédopsychiatrie, le Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS), l'Association Aide Victimes Infractions Pénales (AVIM), la médiation animale,
- Le secteur du logement : la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), les bailleurs sociaux.

- Le secteur scolaire : l'Inspection Académique, et les établissements scolaires ;
- Les secteurs sociaux et médico-sociaux : le Centre d'Hébergement et des Réinsertion Sociale (CHRS) Claire Amitié, ITEP IME ;
- Les associations locales, notamment l'Association l'Accord parfait ;
- Les professionnels au sein des entreprises locales, pour l'accueil en stage et emploi, jurys.

Les professionnels font le constat de nombreux échanges de terrain et de partenariats informels.

Des axes d'amélioration sont identifiés autour de la formalisation des conventions de partenariats, du développement des relations avec les services de l'AASEAA-SE10 et du développement des partenariats sportifs et culturels.

VI. Les principes d'intervention

A. Les sources des principes d'intervention

Le CEIP est engagé dans le respect du projet associatif de La Sauvegarde ESSOR 10, de la charte des droits et des libertés des personnes accueillies formalisée par les 12 engagements départementaux de tous les ESMS de la protection de l'enfance. Il fonde également ses interventions sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM dont les missions ont été reprises par la HAS en 2018. Les professionnels s'appuient sur un « *guide de bonnes pratiques* » co-construit en équipe et remis à chaque embauche. Ce guide est disponible sur le serveur informatique et consultable sur les unités de l'hébergement.

Les professionnels du CEIP s'engagent à garantir un accompagnement de qualité. Leurs interventions sont fondées sur des principes de **bienveillance**, de **personnalisation** de l'accompagnement et visent à rendre le jeune acteur de son projet.

Les professionnels recrutés sont qualifiés ou en cours de qualification, avec un accompagnement à la VAE (Validation des Acquis d'Expériences). Le champ d'intervention des psychologues du CEIP est fondé sur une approche intégrative garantissant une prise en compte globale de la personne.

Tous les professionnels complètent et actualisent leurs connaissances par la formation continue et la participation à des colloques, séminaires, débats utiles à l'évolution de leurs compétences, en adéquation avec les tendances sociétales et les besoins des jeunes et des familles. Des actions de formation dispensées par des organismes extérieurs sur des thèmes spécifiques sont régulièrement proposées au sein de l'établissement. Par exemple, ils ont développé des compétences dans le cadre de la prévention et la gestion de la violence, des addictions. De plus, des organismes de prévention proposent des actions collectives en direction des jeunes.

Des groupes de travail sont régulièrement mis en place afin de réfléchir sur des thématiques qui interrogent la posture professionnelle de chacun et les réponses à apporter au regard des sanctions éducatives, d'actes d'auto-agressivité chez certains jeunes, des violences sexuelles, de l'accompagnement en MECS. Cette liste n'est pas exhaustive. Un classeur regroupant des articles sur ces thèmes est mis à disposition auprès des équipes et favorise la réflexion, les échanges entre les professionnels. L'établissement est soucieux de proposer des actions de formation en adéquation avec les problématiques rencontrées et l'évolution des besoins des jeunes accueillis.

Des procédures sont formalisées et garantissent la qualité des interventions. Par exemple, une procédure en cas de fugue est mise en place. Les professionnels s'appuient aussi des documents internes comme « *Les engagements fondamentaux au CEIP* », le « *Règlement Groupes de Vie en Internat* » mentionnant les droits mais aussi les devoirs de chaque jeune.

B. La gestion des paradoxes

La mise en œuvre de ces principes soulève des difficultés qui sont à la source même de l'intervention des professionnels du CEIP. Des paradoxes peuvent être observés :

- L'établissement accueille des jeunes victimes de violence (sous divers formes) et des jeunes s'inscrivant dans une primo-délinquance. L'hétérogénéité du public pose ce paradoxe de « *victime-agresseur* ». Comment l'établissement protège-t-il l'ensemble des jeunes accueillis ?
- L'architecture de l'établissement, configurée en un collectif très dense, génère, renforce, incite de plus en plus à des actes de violence commis par les jeunes. Comment accompagner individuellement, répondre à des problématiques singulières, dans ce tout collectif ?
- Des difficultés à mettre en œuvre la transversalité entre les services sont constatées. Comment garantir l'accompagnement global du jeune sans rupture de parcours ? Comment mettre en place une cohérence dans les actions proposées ? Comment faire vivre la coordination afin d'éviter les ruptures ?

Cette liste de paradoxe n'est pas exhaustive. Les professionnels du CEIP sont confrontés régulièrement à de nombreux paradoxes. Ils tendent au quotidien de trouver, d'apporter des réponses, de se positionner de la manière la plus adaptée et en adéquation avec les missions qu'ils doivent remplir.

L'institution prend en compte systématiquement tout acte posé, que ce soit de la part d'un jeune ou d'un professionnel. Les professionnels s'appuient sur les outils existants et qui garantissent une traçabilité des actions à mener, notamment sur les fiches de signalement des événements indésirables transmises à l'Aide Sociale à l'Enfance ou au parquet. Ils apportent des réponses sur la base du règlement de fonctionnement. Le service des Ressources Humaines œuvre au respect de la bienveillance et mène les actions requises en cas d'actes de maltraitance (suspectés ou avérés).

Les diverses instances, réunions d'équipe avec l'étayage des psychologues, l'analyse des pratiques professionnelles, la réflexion collective menée autour des règles de vie, contribuent à la gestion de l'ensemble de ces paradoxes.

De même, une réflexion plus globale est menée autour de l'évolution de la configuration architecturale pour les années à venir et de la mise en place d'une plateforme d'accompagnement facilitant la coordination des parcours des jeunes.

C. Des modalités de régulation

Des réunions formalisées et des temps d'échanges informels entre les professionnels permettent un questionnement éthique de l'équipe interdisciplinaire autour des situations complexes. Une réunion éthique mensuelle réunit le Directeur, les chefs de Service et les psychologues du CEIP. Elle a pour objet d'analyser des situations transversales, de mener une réflexion sur les organisations en place et les mises en perspectives possibles.

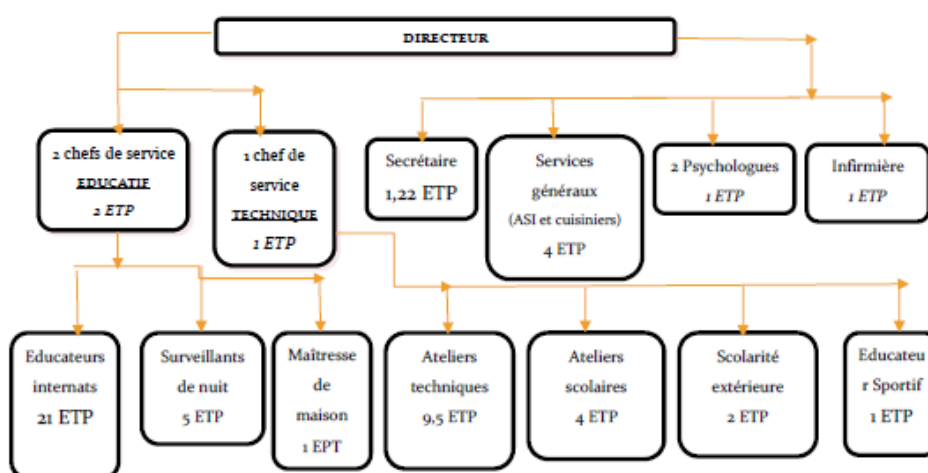
L'analyse des pratiques professionnelles est proposée une fois par mois au sein du CEIP. Elle est animée par un intervenant extérieur et s'adresse à l'ensemble des professionnels

éducatifs, avec la volonté que les groupes soient transversaux (hébergement, accueil de jour). À partir de l'analyse de situations éducatives du quotidien, les professionnels réinterrogent leur pratique afin de comprendre les enjeux et ajuster leur pratique. La disponibilité de l'équipe de cadres permet aisément à l'équipe de les interpellier, d'échanger ensemble, de mener une réflexion commune et de prendre de la distance face aux situations problématiques.

VII. Les professionnels et compétences mobilisés

A. Les compétences et les qualifications

Le CEIP est pourvu de 55.72 salariés représentant 53 ETP répartis comme suit :



B. Les fonctions et délégations

Le **Directeur** est responsable de la bonne marche de l'établissement au plan administratif, financier et au plan de la qualité des prestations et services. Il a la responsabilité des actions pédagogiques, sociales, psycho-éducatives ou techniques, coordonne l'équipe professionnelle, l'équipe éducative et les services généraux, et est placé sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Association. Il est garant de la mise en œuvre et de la réalisation du projet d'établissement. Il veille à la sécurité et au respect des droits de l'Usager. Il a une responsabilité pénale et représente le CEIP en cas de litige.

Les **Chefs de service Technique/Éducatif** sont responsables de l'encadrement technique/éducatif, administratif, et de l'organisation du temps de travail. Ils sont garants du projet personnalisé et du management des équipes d'éducateurs. Ils animent des réunions d'échange entre les équipes et en collaboration avec le Directeur, recherchent les réponses les mieux adaptées aux besoins des jeunes.

C. La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité

Si la spécificité de chaque placement nécessite un accompagnement individualisé des jeunes et des familles, il n'en demeure pas moins que **l'approche interdisciplinaire** s'applique au sein du CEIP. Le partage des compétences s'y trouve d'autant plus enrichi, toujours tourné vers l'intérêt supérieur du jeune, dans une démarche éthique, de déontologie commune et des valeurs partagées.

L'animation de réunions régulières est une modalité importante du travail en équipe. Elles sont organisées de la façon suivante :

Libellé	Objectifs	Périodicité	Participants
Réunion Équipe de Direction et sur invitation les cadres techniques.	*Transmettre les informations générales *Définir les axes d'intervention prioritaires dans le cadre du projet d'établissement *Évoquer des points divers concernant les services *Évaluer les projets en fonction de leur pertinence et de la cohérence des services	Hebdomadaire	Directeur, Chefs de Services, (<i>Psychologue, Infirmière sur invitation</i>).
Réunion des chefs de service	*Coordination des actions *Organisation des projets personnalisés	Hebdomadaire	Les trois chefs de service
Réunion du Service Qualifiant	*Organisation du Pôle *Organisation et suivi de l'accompagnement et du parcours des jeunes *Organisation et suivi du dispositif « <i>Les Invisibles</i> »	Hebdomadaire	Chef de Service Accueil de jour, Educateurs en charge de la formation, Coordinatrice du dispositif « <i>Invisibles</i> », Psychologue
Réunion de Service Pôle d'Accompagnement Transversal	*Organisation du Pôle *Organisation et suivi de l'accompagnement et du parcours des jeunes.	Hebdomadaire	Chef de Service Accueil de jour, Equipe Pluridisciplinaire PAT
Réunions d'équipe Hébergement	*Interroger les pratiques *Organiser le service *Transmettre des informations *Formaliser le cadre des interventions	Hebdomadaire	Les éducateurs du groupe de vie et le chef de service, et périodiquement psychologue, infirmière, maîtresse de maison, surveillant de nuit
Réunion Plénière Accueil de Jour	*Transmission d'informations	Toutes les 6 à 8 semaines	Chef de Service- Equipe Accueil de jour- Psychologue
Réunion des équipes transversales d'hébergement	*Organiser et coordonner les actions collectives *Réflexion sur les situations complexes	Hebdomadaire (durée 1h30)	Educateurs en poste sur le même roulement horaire
Réunion des surveillants de nuit	*Faire le point sur la surveillance et l'accompagnent *Questionner et adapter les pratiques et les postures professionnelles.	trimestrielle	Directeur, 2 Chefs de Service hébergement Psychologue, Surveillants de nuit

Réunion de projet personnalisé d'accompagnement (PPA)	*Co-construire le projet personnalisé *Évaluer le PP *Réajuster les objectifs du PP	Selon un planning une réunion /2 par an et par jeune	Un chef de service Psychologue Infirmière Le référent hébergement et le référent accueil de jour et famille / jeune/ + invité(s)
Réunion institutionnelle	*Présentation de l'organisation et de changements *Définition des axes de travail *Bilan des actions en cours *Informations générales *Temps d'échanges *Bilan de la période des camps d'été	3 fois par année scolaire en septembre, janvier, et juin	Directeur et tous les personnels sauf les personnes en charge des jeunes

La complémentarité des champs disciplinaires permet un croisement des regards et renforce l'évaluation des situations rencontrées par l'équipe. Les psychologues participent pleinement à cette dynamique. Leurs missions s'orientent à la fois vers un soutien dans une démarche d'analyse institutionnelle, vers un étayage, soutien en direction des professionnels éducatifs au regard des problématiques des jeunes.

D. Le soutien aux professionnels

Des moyens sont mis à la disposition des salariés pour soutenir et étayer leurs pratiques :

- Un Groupe d'Analyse de la Pratique (GAP) est proposé et animé par un intervenant extérieur ;
- La formation continue avec comme priorité de permettre aux professionnels de bénéficier de formations collectives en lien avec les problématiques rencontrées et l'évolution du public ;
- L'entretien professionnel biannuel ;
- La posture de l'équipe des cadres s'inscrit dans la politique de Gestion des Risques Psychosociaux. Selon les besoins, ils peuvent apporter un appui individuel au salarié.

VIII. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

A. Plan d'actions

Domaine 1 : Projet d'établissement		
Objectif stratégique 1		
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°1-01.01	Projet unité externat	Pilote : CSE Échéance :
Action n°1-01.02	Traitement fugues	Pilote : CSE Échéance :
Action n°1-01.03	Gestion des violences	Pilote : CSE Échéance :
Action n°1-01.04	Sanctions	Pilote : Directeur Échéance :

Action n°1-01.05	FEI	Pilote : CSE Échéance :
Action n°1-01.06	Accompagnement éducatif Bienveillance/Bienveillance	Pilote : CSE Échéance :
Action n°1-01.07	Reference éducatif	Pilote : CSE Échéance :
Action n°1-01.08	Gestion budget éducatif	Pilote : CSE Échéance :

B. Fiches action

Les thèmes des fiches actions se rajouteront au fur et à mesure des sujets à travailler dans un contrôle continu de la démarche qualité.